

## **REGLEMENT INTERIEUR SECTION ESCALADE LEERSOISE (Saison 2016)**

L'Association **Bou'D'Brousse**, dont le siège est situé 61 rue de l'Industrie à Roubaix, est un **club d'Escalade « labellisé » affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E).**

Le club bénéficie **d'une section « Escalade »** sur la **commune de Leers**. Les installations sportives et la Structure Artificielle Escalade sont mises à disposition gracieusement par la Ville. Le Club prenant à sa charge le fonctionnement des activités et de la vie associative.

Les activités proposées sont essentiellement **l'escalade de difficulté et de bloc** sur Structure Artificielle (S.A.E). Elles sont encadrées par des **Moniteurs bénévoles et formés**, qui développeront les différentes approches de la discipline. Les aspects loisir, éducatif, sportif et compétitif seront proposés afin de satisfaire le plus grand nombre.

### **SEANCE DE DECOUVERTE :**

Le club propose une **séance d'essai gratuite** à toute personne susceptible d'intégrer le club.

### **MODALITES D'INSCRIPTION :**

L'activité est ouverte **à partir de 5 ans** (enfant né en 2011). Toute personne souhaitant adhérer à la section escalade Leersoise doit **apporter les documents suivants :**

- **La fiche d'inscription** dûment complétée et signée.
- **L'inscription annuelle**, comprenant la cotisation et la licence fédérale, correspondant au montant de sa catégorie d'âge/situation en incluant éventuellement les options possibles (Cf. fiche d'inscription).
- Un **certificat d'aptitude à la pratique de l'escalade** en loisir et/ou compétition.
- Une **photo d'identité**.
- **L'attestation d'assurance fédérale** dûment complétée et signée par le ou les responsables légaux.

A la réception de ces documents, le club se chargera d'établir une demande de **Licence qui vous sera envoyée par courrier électronique OU par SMS.**

### **HORAIRES D'ENTRAINEMENT :**

- **Lundi soir de 18H00 à 19H30** : Adultes et Escalade en Autonomie (pour les initiés)
- **Mardi soir de 18H00 à 19H30** : Ecole d'Escalade (10/14 ans et 15 et +)
- **Jeudi soir de 18h00 à 19h30** : Equipe compétition (sélection par les cadres du club)
- **Samedi de 14H00 à 15H00** : Baby Escalade (5/9 ans)
- **Samedi de 15h15 à 16h45** : Ecole d'Escalade (10/14 ans et 15 et +)
- **Samedi de 15h15 à 17h30** : Equipe compétition (sélection par les cadres du club)
- **Samedi de 16H45 à 18H00** : Escalade en Autonomie (pour initiés et confirmés), avec accord de l'encadrement et concertation des parents pour les jeunes.

*Principe de l'école d'escalade* : Ce sont des cours collectifs encadrés par des moniteurs qui proposent des objectifs et des contenus de séance répondant aux besoins et attentes du public.

*Principe de la grimpe en autonomie* : Les personnes viennent grimper librement sous la responsabilité du moniteur responsable présent. Cette pratique nécessite le passeport orange au minimum (compétences élémentaires de sécurité en escalade).

## **CONDITIONS D'ENTRAINEMENT :**

**Les cours collectifs restent prioritaires à la pratique individuelle.** Pour des raisons de sécurité et de qualité d'enseignement, les cours en école d'escalade seront limités à **12 élèves par moniteur diplômé** et **8 par moniteur stagiaire**. De même, il est demandé de respecter les horaires d'entraînement.

La Mairie, étant propriétaire des locaux, se réserve le droit d'annuler des cours en fonction des priorités affectées à la salle (manifestations ou compétitions sportives).

## **MATERIEL NECESSAIRE :**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le club mettra à disposition des baudriers et systèmes d'assurage pour les nouveaux participants.

L'accès à la S.A.E (Mur d'escalade) nécessite **obligatoirement une paire de chaussons d'escalade ou de baskets légères réservée à la pratique.**

Les cordes et dégaines sont à la disposition des participants.

## **CONSIGNES DE SECURITES :**

La pratique de l'escalade est une activité potentiellement dangereuse. Il convient donc de **respecter quelques règles élémentaires de sécurité** (consignes non exhaustives ...) :

- Tapis de réception à mettre en place avant toutes pratiques.
- Encordement et système d'assurage contrôlés en binôme.
- Prévenir tout départ dans une voie à son assureur.
- Tout comportement jugé dangereux par le responsable de séance fera l'objet d'une exclusion du cours.

## **VIE ASSOCIATIVE :**

Le **respect des personnes et du matériel** est une règle essentielle au bon fonctionnement associatif. Tout membre dérogeant à celle-ci s'expose à une **exclusion temporaire ou définitive** du club sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.

L'implication à la vie de l'association permet de faire vivre le club dans une ambiance conviviale et solidaire. En fonction de leur disponibilité, **les membres du club pourront être amenés à aider au fonctionnement de l'association** (séances d'ouverture, aide aux manifestations, gestion du matériel, accompagnement des moniteurs, ...).

## **MOYENS DE COMMUNICATION POUR SUIVRE LA VIE DU CLUB OU DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS :**

### Sites Internet :

- Du club Bou'D'Brousse : <http://boudbrousse.fr/>
- Facebook du Club : <https://www.facebook.com/boudbrousse.roubaix>
- Du Comité Départemental Nord de la FFME : <http://www.cd59ffme.fr/>
- De la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) : <http://www.ffme.fr/>

Besoin d'appeler pour le fonctionnement de Leers ? : Françoise GHESQUIERE (06 45 03 66 37) – C.S.A Escalade

***En adhérant au Club Bou'D'Brousse, vous vous engagez à respecter et à accompagner le règlement présent.***